



LA PÉNIBILITÉ : DU DIAGNOSTIC AU PLAN D'ACTION

Cette formation vous permettra de faire le point sur les différents dispositifs liés à la pénibilité issus des lois de réforme des retraites. Quels sont les facteurs de pénibilité, que faut-il suivre ou déclarer, comment fonctionne le compte pénibilité ?

OBJECTIFS :

- 1 Identifier les principales dispositions réglementaires relatives à la prévention de la pénibilité,
- 2 Appréhender la conduite d'une démarche d'évaluation et de prévention de la pénibilité,
- 3 Acquérir les principes méthodologiques pour réaliser un diagnostic, bâtir un plan d'actions ou un accord et assurer la traçabilité des expositions.

PUBLIC :

Dirigeants ou salariés en charge ou impliqués dans la question de la prévention des risques professionnels.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :

Introduction et définitions.

La pénibilité V.1 (version loi 2010) :

- Prévention de la pénibilité,
- Réparation de la pénibilité,
- Les facteurs de pénibilité.

La pénibilité V.2 (version loi 2014) :

- Le compte pénibilité,
- Les seuils réglementaires,
- Traçabilité et déclaration,
- Contrôle et contentieux,
- Accords et plans d'action, référentiels de branche.

La pénibilité V.3 (version ordonnances 2017).



CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR